

ENTRETIEN Par Albane canto

« Plus de 650 participants présents aux RNIT à Dunkerque »

Les Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale (RNIT), co-organisées par l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) et le CNFPT, se sont tenues cette année à Dunkerque. L'occasion pour Emmanuelle Lointier, présidente de l'AITF, de prendre la parole.

Comment se sont passées ces RNIT ?

Nous sommes très heureux de compter plus de 650 participants, avec une grande diversité d'agents inscrits. Nous remercions d'ailleurs la réactivité du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), car le thème a été choisi il y a moins d'un an, ainsi que la communauté urbaine de Dunkerque qui a organisé seize ateliers hors les murs.

Pourquoi avez-vous choisi le thème de l'économie circulaire ?

Le thème de l'économie circulaire est central : il a pris beaucoup d'importance dans les territoires. Nous avons pu le décliner dans vingt-six ateliers différents ! Les déchets, bien sûr, y compris les déchets non ménagers, et l'eau. Dans le bâtiment, le sujet couvre la construction, l'analyse du cycle de vie et la gestion de déchets. Il y a aussi le sujet de l'alimentation et de l'agriculture urbaine, pour n'en citer qu'une partie. Je fais le parallèle avec l'émergence de la thématique de la responsabilité sociale et territoriale (RST) des entreprises, qui va plus loin que la responsabilité sociale et environnementale (RSE), dans laquelle elles s'interrogent sur ce qu'elles peuvent apporter au territoire dans lequel elles sont implantées. Dans l'économie circulaire, la proximité et l'interaction avec le territoire sont des questions omniprésentes, et la démarche citoyenne y est prise en compte : comment la collectivité interagit avec le citoyen, comment elle l'implique et l'écoute... Il y a une concomitance d'intérêt des entreprises et des structures publiques sur ce sujet.

Que pensez-vous du texte sur la réforme de la fonction publique qui vient d'être voté à l'Assemblée nationale ?

Nous sommes satisfaits que les parlementaires nous aient associés à leur réflexion sur ce texte, avec, bien sûr, d'autres associations représentant les élus ou la fonction publique. J'ai été auditionnée par la députée Émilie Chalas, rapporteure du texte, avec des représentants de la commission Carrière de l'AITF. La question est : comment fait-on pour garder une maîtrise d'ouvrage publique forte ? Une puissance publique forte ? C'est dans cette perspective que nous avons notamment alerté sur l'emploi de contractuels, notamment dans les postes de direction générale. Nous n'y sommes pas opposés – les hauts postes de la fonction publique comptent déjà 18 % de contractuels. Il y a notamment des possibilités sur les missions de projets. Mais l'emploi de contractuels à des postes de direction générale demande un encadrement.



EMMANUELLE LOINTIER

PRÉSIDENTE DE L'AITF

Nous avons notamment soutenu, avec succès, l'obligation de publication des offres d'emploi dans les collectivités de plus de 40 000 habitants, pour que les agents statutaires, administrateurs ou ingénieurs en chef ayant réussi le concours, puisse candidater. Dans celles de moins de 40 000 habitants, nous avons alerté sur le fait que ces postes pourraient être plus facilement accessibles à des personnes hors statut qu'à des agents ayant passé une formation difficile et un concours difficile. La question des compétences se pose également. Le texte de loi ne prévoit de formation ou d'expérience minimale pour candidater à un poste – cela sera précisé par décret ou ordonnance. Notre amendement introduisant une formation minimale à la fonction publique territoriale a été retenu. En matière de déontologie, nommer des personnes du privé à certains postes, notamment les achats publics, pourrait mettre la commune en difficulté, elle qui doit gérer l'action publique dans la durée. Là aussi, des propositions ont été retenues à l'Assemblée, comme une durée de contrat minimale d'un an. Mais le travail parlementaire n'est pas terminé, et nous sommes désormais auditionnés par les sénateurs rapporteurs du texte.

Que pensez-vous de la possibilité de supprimer l'Inet en même temps que l'ENA ?

La formation est évoquée dans le projet de loi via le CNFPT et les centres de gestion. Pour ce qui est des modifications envisagées par le gouvernement et le président sur la suppression de l'École nationale d'administration (ENA), nous n'avons que peu d'éléments. L'ancrage dans les territoires est évoqué, via le passage des lauréats de l'ENA dans des postes de la territoriale avant de rejoindre une administration centrale. L'idée serait que l'ENA s'inspire de l'INET et de son cursus qui intègre des stages, ou qu'une seule école forme aux différents versants de la fonction publique, pour une plus grande mixité de culture. ●